COMMUNE DE LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno RONSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Élodie BATICLE, Hélène LE MAUX, Noëlli VICENCIO DE MOURA - Messieurs Pierre-Emmanuel HERBAIN, Christian MERLIN, Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS.

Représenté: Monsieur Louis BOULENOUAR donne pouvoir à Madame Hélène LE MAUX.

Absents: Messieurs Jean-Marc BLAISE, Eddy POYER, Alain VANDEN BROECK.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Emmanuel HERBAIN.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2024 :

Après sa lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Mise en place d'une assurance prévoyance pour les agents :

Le Maire explique que cette assurance prévoyance doit être mise en place à compter du 1er janvier 2025. Pas de délibération.

3/ Projets 2025 et demandes de subventions :

Le Maire rappelle que les demandes de subventions sont à faire avant le 31 décembre 2024 auprès du Conseil Départemental et avant le 28 février 2025 pour la DETR. Le Maire propose la reprise de concession (5 reprises) 3 800 € TTC par les pompes funèbres Lefebvre et l'installation d'un columbarium de 4 cases pour 8 913,00 € TTC. Le Maire propose aussi l'acquisition d'un utilitaire électrique. Les membres du conseil municipal acceptent ces deux propositions et l'inscription de ces travaux sur le budget 2025, et demandent à Monsieur le Maire de solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental de l'Oise, de la DETR et de la Région des Hauts-de-France.

4/ Avis sur la modification des statuts de la CCPV :

Monsieur le Maire fait la lecture de la modification des statuts de la CCPV. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts.

5/ Avis sur le rapport d'activités 2023 du SIEAB :

Après sa lecture, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce rapport.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

Le Maire, Bruno RONSEAUX